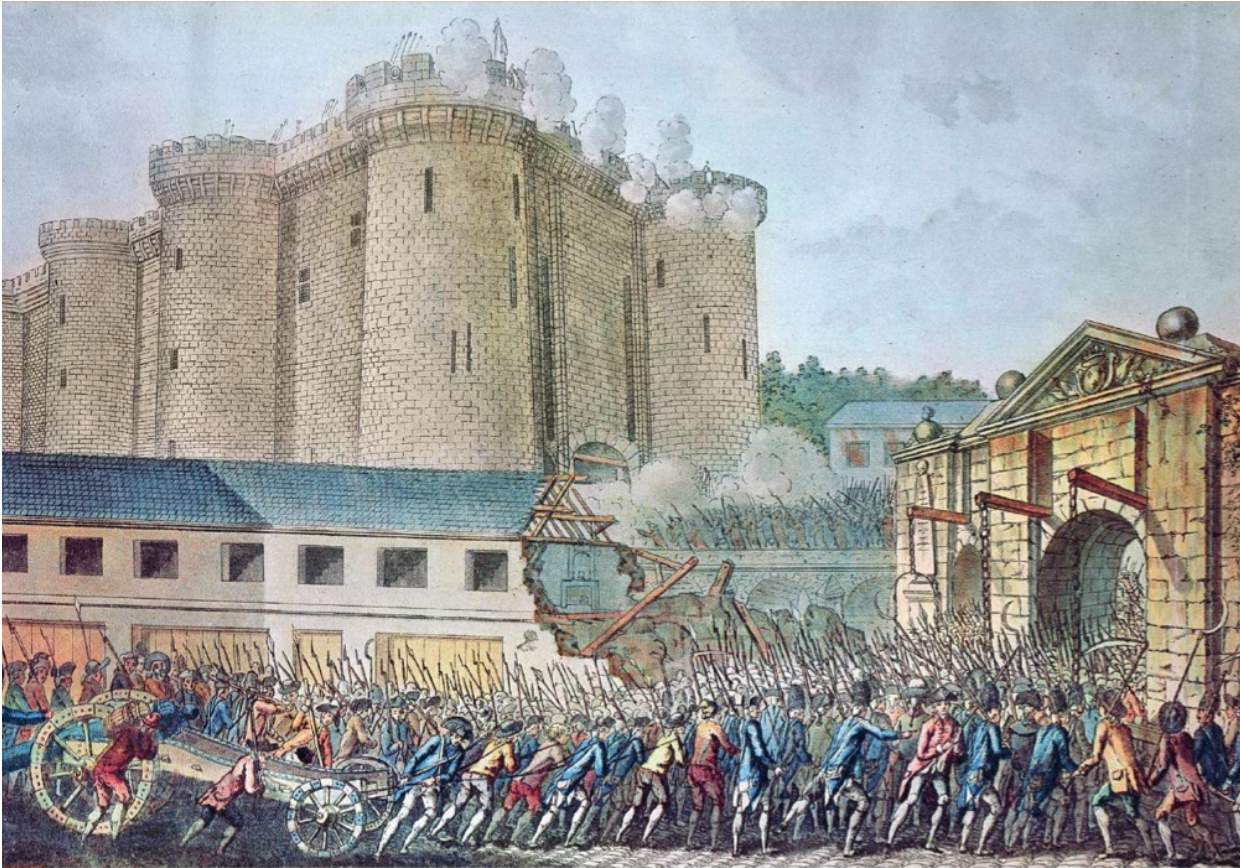


H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION



1 La prise de la Bastille

Estampe anonyme, XVIII^e siècle (Muse Carnavalet, Paris).

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris s'empare de la forteresse royale de La Bastille, située à l'est de Paris. La Bastille, où le roi a longtemps fait emprisonner des personnes par lettres de cachet, est un symbole de l'absolutisme et de l'arbitraire royal.



2 Napoléon écrit le Code civil

Jean-Baptiste Mauzais, *Napoléon, couronné par le Temps, écrit le Code civil*, 1,31 x 1,6 m, salon de 1833 (Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau).

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

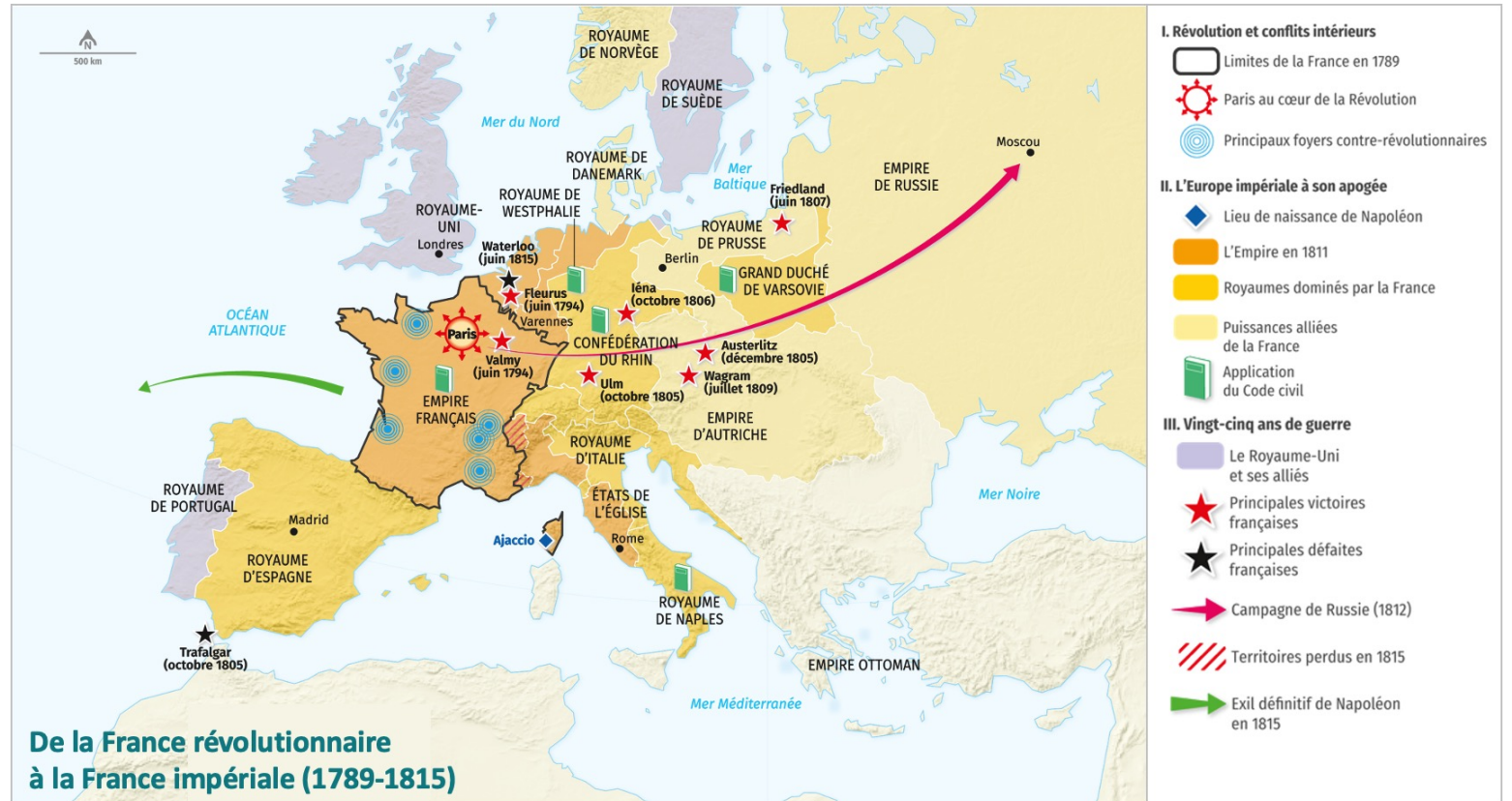
Fiche d'objectifs

Notions et vocabulaire à savoir définir	Repères chronologiques à savoir situer :
- révolution - États généraux, nation, souveraineté nationale, club - constitution, monarchie constitutionnelle, monarchie absolue, droit de veto - suffrage censitaire, suffrage universel, plébiscite - Convention - « Terreur » - Républiques sœurs - Coup d'État, Empire	- dater les différents régimes politiques qui se sont succédé en France entre 1789 et 1815 - dater le règne de Louis XVI - dater le règne de Napoléon Bonaparte - situer les régions d'Europe conquises par la France entre 1792 et 1812
Grandes lignes du cours à savoir expliquer :	Capacités et méthodes à savoir maîtriser :
- comment une nation souveraine naît-elle entre 1789 et 1792 ? - pourquoi la nation se déchire-t-elle entre 1792 et 1799 ? - comment la nation est-elle à nouveau consolidée entre 1799 et 1815 ?	- connaître la structure d'une introduction d'une analyse de document(s) - présenter un document en histoire : > donner sa nature > présenter l'auteur > identifier sa date d'élaboration et son contexte historique > résumer son contenu > mentionner sa source

Évaluation (couplée avec le chapitre 2) : Analyse d'un document (1 heure)

Vous aurez à corriger une analyse d'un texte rédigée par un.e élève. Dans la copie, vous devrez repérer les points forts et les points faibles et compléter une grille d'évaluation avant d'attribuer une note.

Introduction

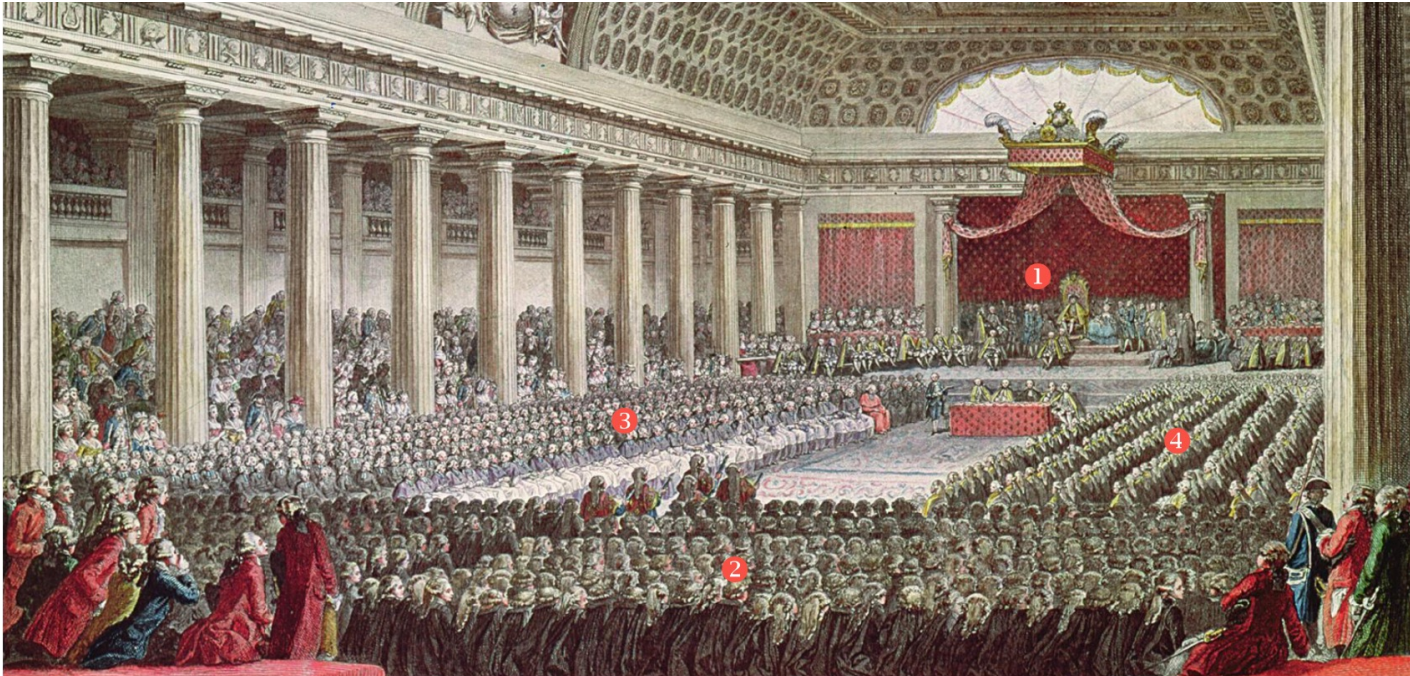


Problématique : Comment la période révolutionnaire et la période impériale ont-elles contribué à l'émergence d'une nouvelle conception de la nation entre 1789 et 1815 ?

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

A. La fin de la monarchie absolue et de la société d'ordres



7 L'ouverture des états généraux à Versailles (5 mai 1789)

Isidore Stanislas Helman, gravure d'après un dessin de C. Monnet, 1790 (BNF, Paris)

Le 5 mai 1789, **1** Louis XVI accueille les 1 139 députés au château de Versailles. Installés au fond de la salle, **2** les 578 députés du tiers état sont plus nombreux que **3** les 291 députés du clergé et **4** les 210 députés de noblesse réunis. Mais le vote final doit avoir lieu par ordre et non par tête.



1 Le serment du Jeu de paume (20 juin 1789)

Jacques-Louis David, Le Serment du Jeu de paume, huile sur toile, 65 x 88,7 cm, 1791 (Musée Carnavalet, Paris).

Les députés du tiers état, estimant qu'ils représentent presque toute la nation, se proclament **Assemblée nationale constituante** le 17 juin 1789 et appellent les autres ordres à les rejoindre. Le 20 juin, réunis dans la salle du Jeu de paume, ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une constitution.

- 1** Bailly lit le serment
- 2** Le père Gérard, seul paysan
- 3** Le comte de Mirabeau, député du tiers état
- 4** Un dominicain, un curé, un pasteur
- 5** Martin refusant de prêter serment
- 6** Maximilien de Robespierre

2 Le texte du serment du Jeu de paume (20 juin 1789)

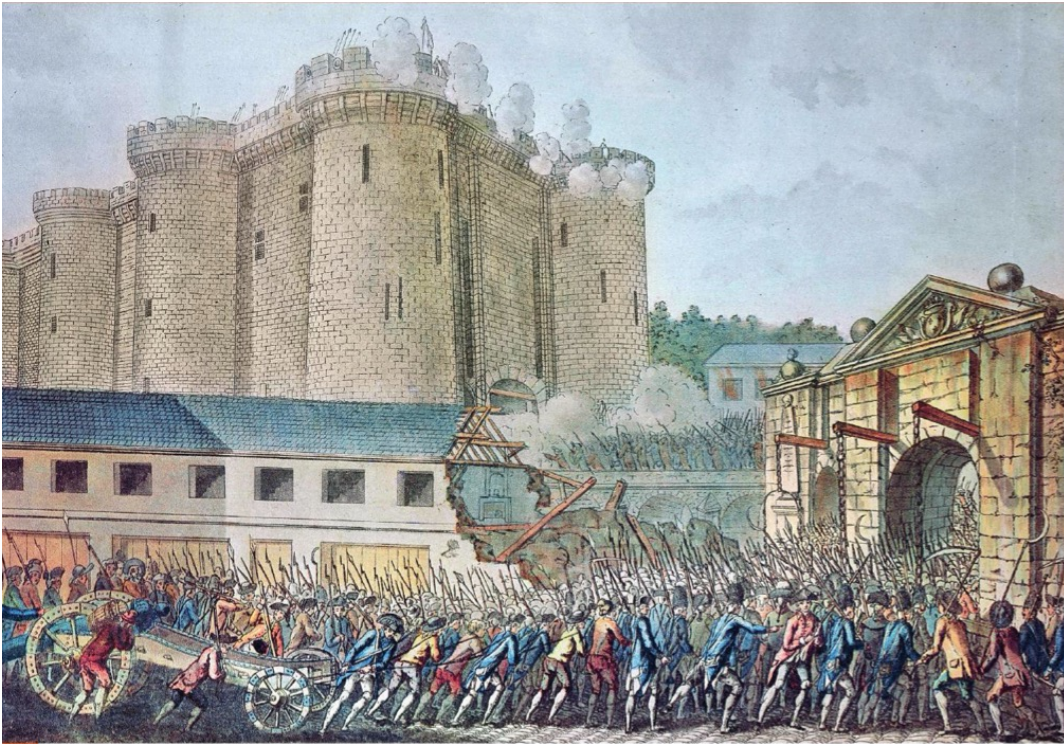
« L'Assemblée nationale arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant serment de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ; et que ce serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Serment signé le 20 juin 1789.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

A. La fin de la monarchie absolue et de la société d'ordres



1 La prise de la Bastille

Estampe anonyme, XVIII^e siècle (Musée Carnavalet, Paris)

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris s'empare de la forteresse royale de La Bastille, située à l'est de Paris. La Bastille, où le roi a longtemps fait emprisonner des personnes par lettres de cachet, est un symbole de l'absolutisme et de l'arbitraire royal.



4 La Grande Peur dans les campagnes (mi-juillet-début août 1789)

Gravure du XVIII^e siècle (Musée Carnavalet, Paris).

Après le 14 juillet, la rumeur se répand que les seigneurs font appel à des brigands pour détruire les récoltes.

Les paysans se jettent alors sur le château de leurs seigneurs et brûlent les titres des droits seigneuriaux.

5 L'abolition des privilèges

Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée nationale constituante vote l'abolition des privilèges.

« La séance de la nuit du 4 août est la plus mémorable qui se soit jamais tenue chez une nation [...]. Monsieur le vicomte de Noailles fit une motion et demanda que les droits exclusifs de chasse, redevances, dîmes, tous droits qui pèsent sur le peuple puissent être rachetés [...]. Plusieurs membres de la haute noblesse se joignirent à lui. Les ducs d'Aiguillon et du Châtelet prospèrent que, dès cet instant, la noblesse et le clergé prononçassent le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires¹.

Les circonstances malheureuses où se trouve la noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elles, plus de cent cinquante châteaux incendiés, les titres seigneuriaux recherchés avec fureur et brûlés, l'impossibilité de s'opposer au torrent de la révolution, tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir. Le clergé et la noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées [...]. Il eût été inutile, dangereux même, de s'opposer au vœu général de la nation. C'eût été vous désigner, vous et vos possessions, à la fureur de la multitude. »

Lettre du marquis de Ferrières (député de la noblesse), correspondance inédite (1789-1791).

¹ En matière d'impôt.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

B. La construction d'une France nouvelle à partir de 1789

1 Article premier :

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article II. : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article III. : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.



1 Le contenu de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Jean-Jacques-François Le Barbier, *Représentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, 1789, huile sur bois, 71x56 cm, musée Carnavalet, Paris.

En haut à gauche, l'allégorie de la France nouvelle se libère des chaînes de l'oppression de l'Ancien Régime. Elle regarde en direction de l'allégorie de la Liberté, à droite, dont le sceptre, symbole de pouvoir, pointe vers l'œil de la Raison.

2 Article VI.

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

3 Article XI. : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.



1 Les départements : de nouvelles circonscriptions administratives (1790)

Les départements sont dirigés par des Conseils départementaux élus qui siègent au chef-lieu du département. Chaque département est divisé en districts, cantons et communes.



2 La confiscation des biens du clergé

Eau forte coloriée, vers 1789-1790 (BNF, Paris).

Pour résoudre les problèmes financiers de l'État, l'Assemblée nationale vote la confiscation des biens du clergé, essentiellement leurs terres.

3 La Constitution civile du clergé

« 1. Des offices ecclésiastiques

Article 1. Chaque département formera un seul diocèse qui aura la même étendue et les mêmes limites que le département.
Article 2. Les sièges des évêchés dans 83 départements du royaume seront fixés dans les villes suivantes [suivent les noms des villes concernées].

2. Nomination aux bénéfices

Article 1. [...] On ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, par des élections.
Article 2. Toutes les élections se feront par voie de scrutin et majorité absolue des suffrages.

3. Des traitements du clergé

Article 1. Les ministres de la religion [...] seront défrayés par la Nation.
Article 2. Il sera fourni à chaque évêque, à chaque curé un logement convenable. »

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

B. La construction d'une France nouvelle à partir de 1789



1 La vente des journaux à la criée

Estampe anonyme, vers 1797 (BNF, Paris).

À partir de 1789, de nombreux journaux politiques sont vendus sur des étals ou à la criée, dans la rue.

3 Le projet d'une militante féministe

Préambule. [...] Le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare [...] les droits suivants de la femme et de la citoyenne :

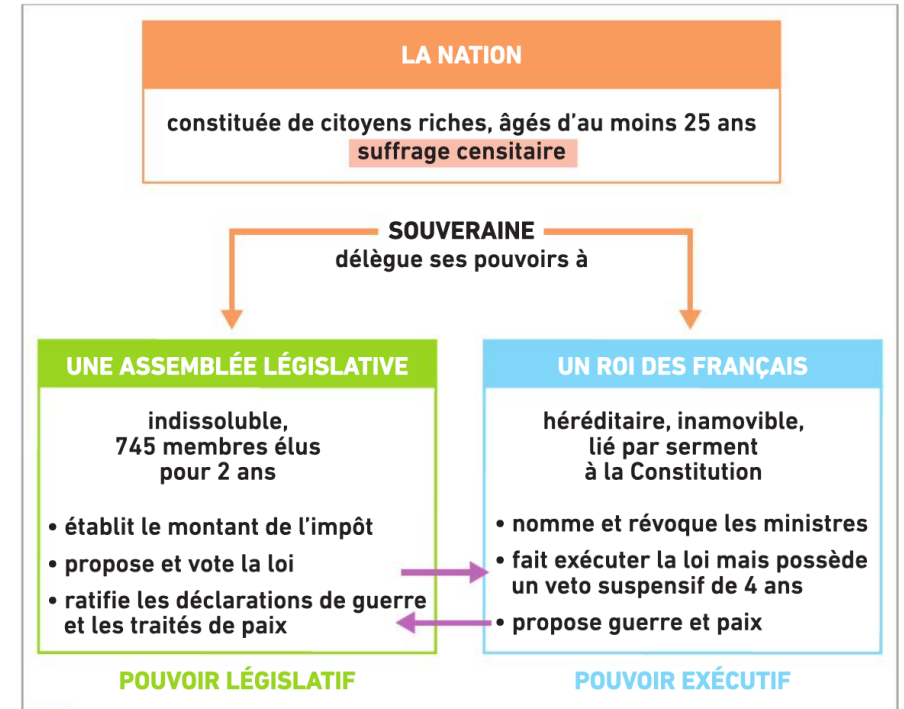
Art. 1. La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. [...]

Art. 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités. [...]

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter sur la tribune.



Olympe de Gouges,
Déclaration des droits
de la femme et de la citoyenne,
septembre 1791.



4 La Constitution de 1791

Élaborée de 1789 à 1791, elle est promulguée en septembre 1791. Elle crée une **monarchie constitutionnelle**, avec un partage du pouvoir entre le roi et une assemblée élue.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

C. De l'unité nationale à la rupture entre le roi et la nation



2 Le 14 juillet 1790 : célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille

Charles Thévenin, *La fête de la Fédération*, 1796, Musée Carnavalet, Paris.

- ① Les tribunes, accueillant 100 000 spectateurs, essentiellement des Parisiens.
- ② L'autel dédié à la Patrie, avec un buste civique.
- ③ Les 100 000 fédérés représentants Paris et les 83 départements de province, qui défilent sur le Champ de Mars.
- ④ L'Arc de triomphe marquant l'entrée du Champ de Mars.
- ⑤ Le chapiteau en bleu-blanc-rouge tendu devant l'École militaire afin d'accueillir le roi Louis XVI et la famille royale.
- ⑥ Le roi Louis XVI, accompagné du président de l'Assemblée nationale, Charles de Bonnavay, prête serment de « Fidélité à la Nation, à la loi et au roi ».
- ⑦ Le marquis de La Fayette, chef de la Garde nationale, prête serment lui aussi.



Le roi reconnu à Varennes, juin 1791

Estampe anonyme, XVIIIe siècle
(Musée Carnavalet, Paris).

Le 20 juin 1791, la famille royale quitte les Tuileries en secret pour fuir le royaume de France mais le roi est reconnu lors d'une halte le lendemain, 21 juin 1791, à Varennes.



2 Le retour à Paris

La famille des cochons ramenée dans l'étable,
Estampe anonyme, 15,5 x 23 cm, 1791, Paris, BNF.

Cette gravure est réalisée après la tentative de fuite ratée : le 20 juin 1791, Louis XVI fuit le palais des Tuileries mais il est reconnu à Varennes-en-Argonne le lendemain. La famille royale est représentée sous la forme de cochons ramenés par la Garde nationale à Paris le 25 juin 1791.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

C. De l'unité nationale à la rupture entre le roi et la nation



4 La prise du palais des Tuileries, le 10 août 1792

Jacques Bertraux, *La Prise du palais des Tuileries, cour du Carrousel, le 10 août 1792*, huile sur toile, 192 x 124 cm, 1793, Musée national du château de Versailles.

- ① Le palais des Tuileries, où vit Louis XVI et la famille royale depuis le 6 octobre 1789.
- ② La cour du Carrousel, où ont lieu l'essentiel des combats le 10 août 1792.
- ③ Les gardes suisses (en uniforme rouge), qui assurent la défense du palais des Tuileries.
- ④ Les sans-culottes parisiens, qui prennent d'assaut le palais des Tuileries.
- ⑤ Les fédérés (en uniforme bleu), qui prêtent main fort aux sans-culottes.



1 L'Assemblée nationale, le 10 août 1792

Le Peuple français demandant la destitution du tyran à la journée du 10 août, dessin de François Gérard, 1794-1795, Musée du Louvre, Paris.

- ① La famille royale est réfugiée à l'Assemblée nationale
- ② Les sans culottes réclament la destitution de Louis XVI
- ③ Les députés de l'Assemblée nationale
- ④ Jean-François Merlet, président de l'Assemblée nationale

2 Les conséquences de l'insurrection

L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ; que c'est pour le Corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver ; qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux ; considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et l'indépendance nationale ; que ces défiances ont provoqué un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ; décrète ce qui suit : [...]

Art 2. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions.¹

Décret de l'Assemblée législative, 10 août 1792.

1. À la fin de la journée, la famille royale est emprisonnée au Temple. Le 21 septembre 1792, « la Convention décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France ».

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

3 La bataille de Valmy (20 septembre 1792)



2 La Montagne, la Plaine et la Gironde

Position dans l'hémicycle	MONTAGNARDS 260 députés	PLAINE 329 députés	GIRONDINS 160 députés
Alliances	Majorité de juin 1793 à septembre 1794		Majorité de septembre 1792 à juin 1793
Principales figures	Danton, Robespierre, Marat, Saint-Just	Abbé Grégoire, Sieyès, Boissy d'Anglas, Cambacérès	Brissot, Vergniaud, Condorcet, Roland
Origine du nom	Référence à la position en haut des gradins de la moitié gauche de l'hémicycle	Référence à la position du groupe en bas et au centre de l'hémicycle	Forgé après la Révolution pour souligner la sur-représentation des députés de la région bordelaise.
Clubs proches	Club des Jacobins, Club des Cordeliers		Club de la Réunion
Consensus	Préservation de l'héritage de 1789 (abolition des privilèges, droits de l'homme, souveraineté nationale)		
Divergences	› Républicains radicaux favorables à un encadrement de l'économie et aux revendications égalitaristes des sans-culottes parisiens. › Favorables à la mort du Roi.	› Groupe très hétérogène dont les membres soutiennent parfois les Girondins, parfois les Montagnards.	› Républicains modérés favorables au libéralisme économique. › Plutôt opposés à la mort du Roi.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

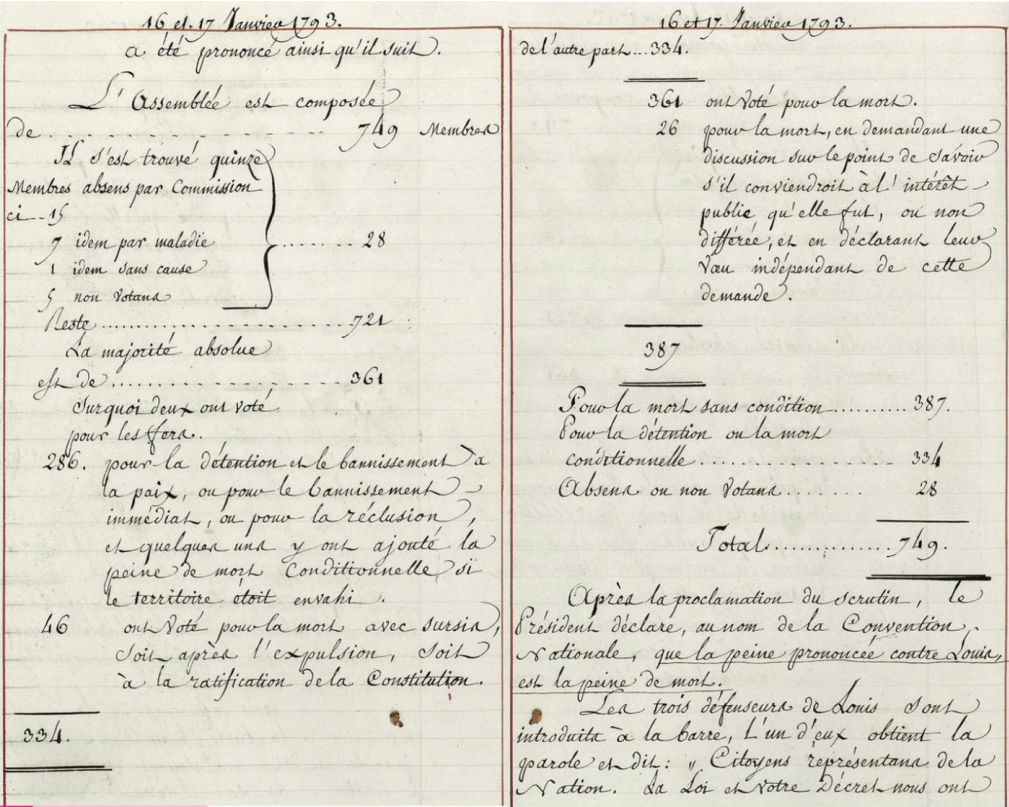
A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

Point de passage et d'ouverture 1 :
Procès et mort de Louis XVI

Consigne : Présentez le document et replacez-le dans son contexte. Analysez-le afin de montrer que le verdict du procès de Louis Capet est un tournant politique majeur.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source



3 DOCUMENT CONTEXTE Résultats du vote au procès de Louis XVI, 16-17 janvier 1793
Archives de l'Assemblée nationale, Paris.

Introduction

nature Le document à analyser est un extrait d'un procès-verbal manuscrit qui consigne les résultats des votes des députés lors du procès de l'ancien roi Louis XVI, appelé ici Louis Capet. Ce document a été écrit à la plume par un des greffiers de la Convention, lieu de conservation du document, sans que l'on connaisse l'identité précise de l'auteur. Le procès-verbal est rédigé le 17 janvier 1793, c'est-à-dire le dernier jour du procès, qui a débuté le 10 décembre 1792. Les députés se prononcent sur la culpabilité de l'ancien roi et sur l'éventuelle peine à lui infliger. Par 384 voix contre 334, il est condamné à mort et est exécuté en public le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution à Paris.

contenu

auteur

source

date et

contexte

Après avoir analysé le verdict du procès, nous montrerons que celui-ci constitue un tournant politique majeur en France.

L'INTRODUCTION D'UNE ANALYSE DE DOCUMENT(S)

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT				
- Nature du document identifiée				
- Auteur présenté avec précision				
- Date et contexte mentionnés				
- Contenu du document résumé				
- Source du document identifiée				
L'ANNONCE DU PLAN				
- Plan annoncé pertinent				
- Annonce rédigée du plan				

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

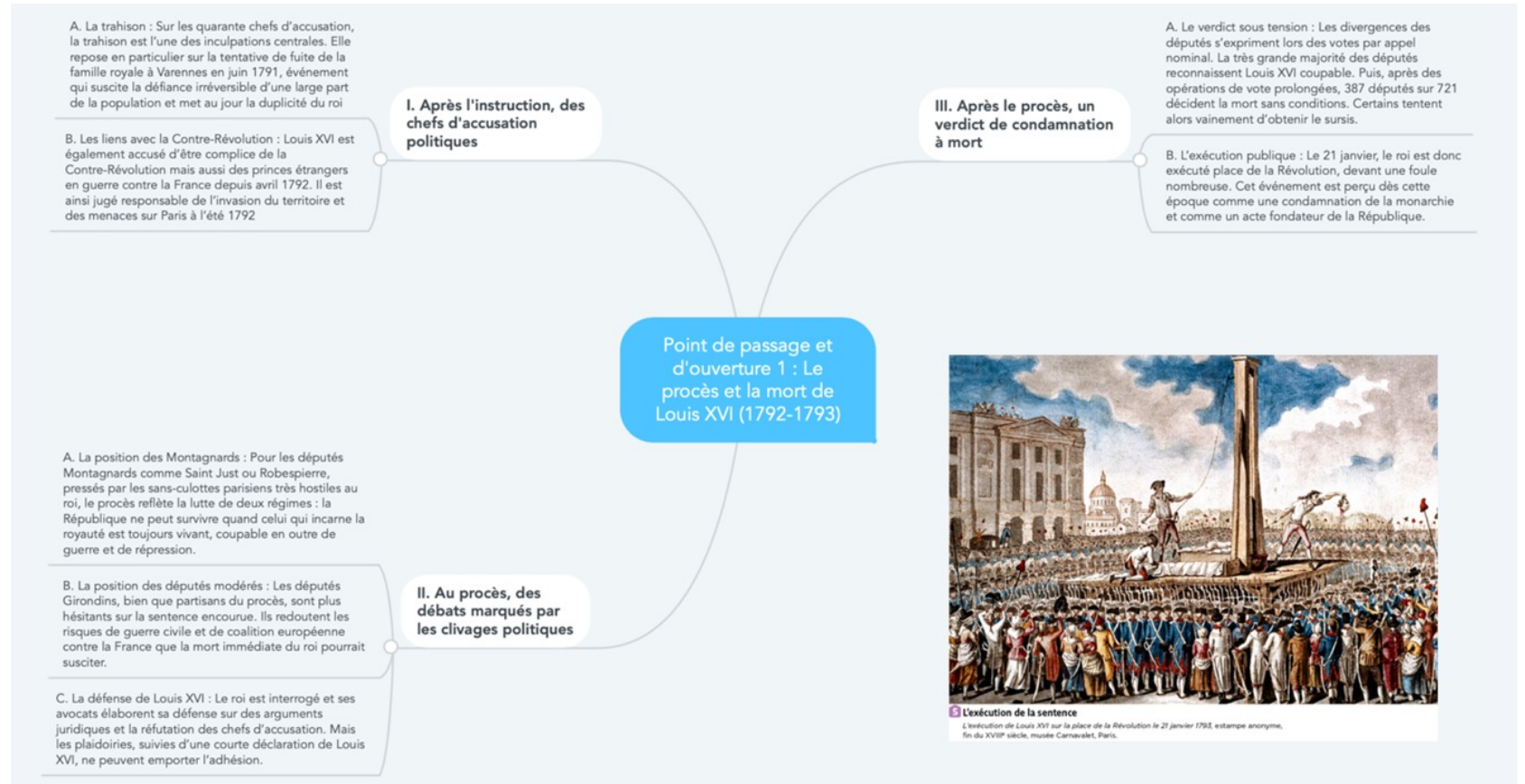
A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

Point de passage et d'ouverture 1 : Procès et mort de Louis XVI

Consigne : Présentez le document et replacez-le dans son contexte. Analysez-le afin de montrer que le verdict du procès de Louis Capet est un tournant politique majeur.

Point méthode : Présenter un document en histoire

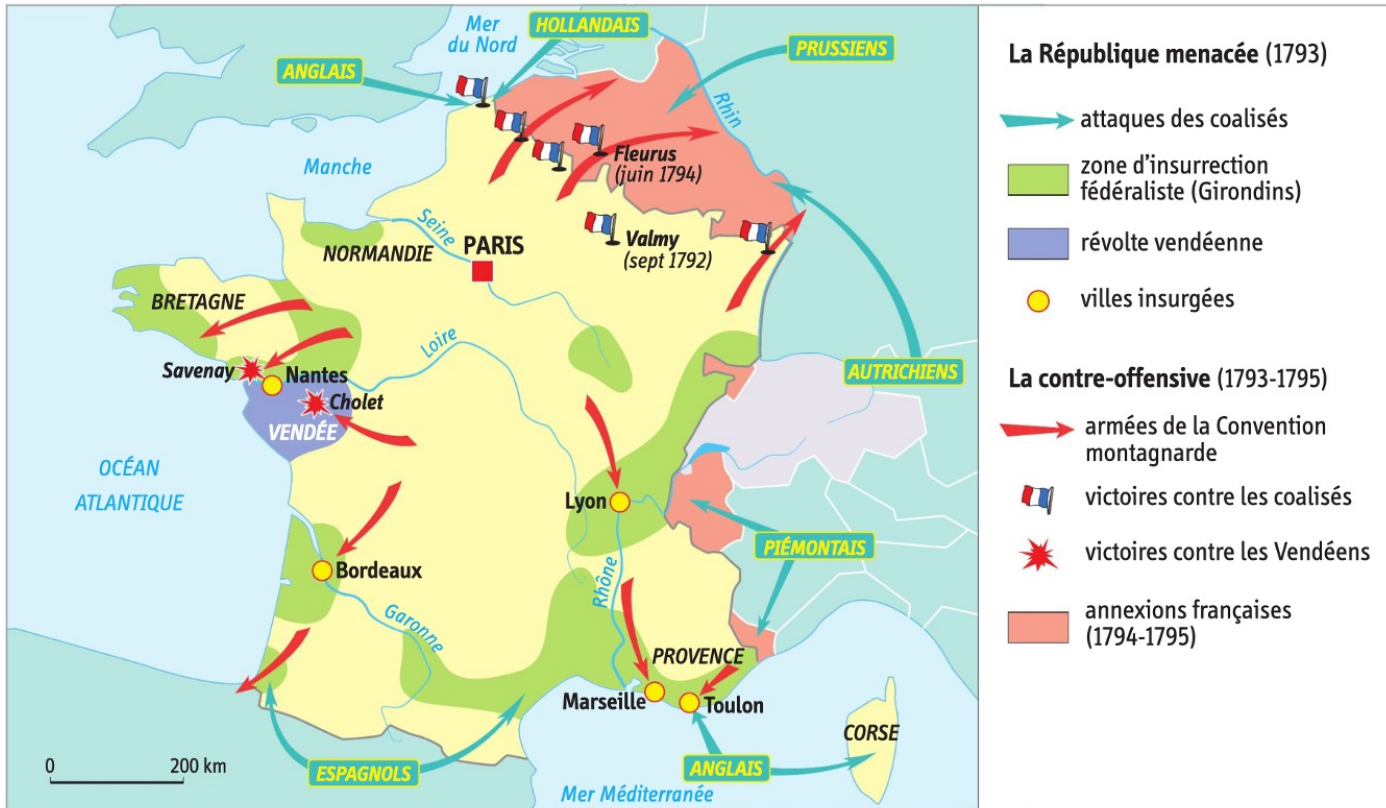
- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source



H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793



**Les sans-culottes menacent les députés girondins
(31 mai 1793)**

Estampe anonyme, sans date (Musée Carnavalet, Paris).
Le 31 mai 1793, les sans-culottes réclament à la Convention l'exclusion des chefs du parti girondin. Le 2 juin, ils encerclent la Convention, obligeant celle-ci à voter l'arrestation de 22 députés girondins.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

Point de passage et d'ouverture 2 :
Madame Roland, une femme en révolution

Consigne : Présentez le document et remplacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous présenterez le rôle des femmes pendant la Révolution française mais aussi montrerez que celui-ci est limité.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source



1 **Portrait de Madame Roland**
Portrait de Madame Roland, figure de la Révolution française, coiffée du bonnet girondin, XVIII^e siècle, musée Lambinet, Versailles.
Marie-Jeanne Philippon, dite Madame Roland (1754-1793)
1754 : naissance à Paris dans une famille bourgeoise.
1765 : entrée au couvent des Augustines, à Paris. Elle reçoit une solide éducation.
1780 : épouse l'économiste Jean-Marie Roland, de 26 ans son aîné.
1791 : reçoit dans son salon des collègues girondins de son mari, élu à la Convention.
1793 : tandis que son mari fuit Paris pour échapper à la répression dont sont victimes les Girondins, se laisse arrêter. Jugée, elle est condamnée à mort et exécutée en novembre.

4 Manon Roland en prison, 1793

Par quelle singularité, moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissants. [...] [Roland] a corrompu l'esprit public et je suis sa complice ! [...] d'où vient donc cette animosité ?

Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la Révolution et m'abandonnant à l'énergie des sentiments généreux qu'elle inspire, étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur parce que l'intérêt public devient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi. [...] Je suis traînée en prison ; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé qui croit que ma tête sera utile à sa félicité.

Lettre à Robespierre, 14 octobre 1793, de la prison de Sainte-Pélagie.

1. En juin 1793, les députés girondins sont arrêtés sous la pression des sans-culottes, ainsi que Mme Roland ; M. Roland réussit à s'enfuir ; il se suicide en apprenant l'exécution de sa femme.

Introduction
Ce document est un extrait d'une lettre rédigée par Marie-Jeanne Philippon, dite Manon Roland, l'épouse de Jean-Marie Roland de la Platière, député puis ministre girondin. Cette lettre est adressée à Robespierre, chef des Montagnards au pouvoir depuis juin 1793. Il est à l'origine de l'arrestation des députés girondins. Manon Roland est arrêtée dans ce contexte-là. Elle rédige cette lettre en octobre 1793, alors qu'elle est incarcérée à la prison Sainte-Pélagie à Paris. Un mois plus tard, elle est condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire puis guillotinée. Dans cette lettre, elle minimise son rôle politique aux côtés de son mari pendant la Révolution, peut-être pour échapper à une condamnation à mort. Son mari, qui a réussi à échapper à l'arrestation en juin 1793, se suicide quand il apprend que Manon est condamnée à mort. Après avoir présenté le rôle des femmes pendant la Révolution française, on montrera que ce rôle est limité.

L'INTRODUCTION D'UNE ANALYSE DE DOCUMENT(S)				
	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT				
- Nature du document identifiée				
- Auteur présenté avec précision				
- Date et contexte mentionnés				
- Contenu du document résumé				
- Source du document identifiée				
L'ANNONCE DU PLAN				
- Plan annoncé pertinent				
- Annonce rédigée du plan				

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

Point de passage et d'ouverture 2 : Madame Roland, une femme en révolution

Consigne : Présentez le document et remplacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous présenterez le rôle des femmes pendant la Révolution française mais aussi montrerez que celui-ci est limité.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source

A. Une partisane des idées nouvelles : La lecture des philosophes des Lumières, notamment celle de Rousseau, marque son éducation et la porte à s'enthousiasmer dès les débuts de la Révolution pour les idées d'égalité, de liberté, de tolérance, de foi dans l'éducation.

B. Une égarée de la Gironde : Une fois son mari élu en 1791, elle rejoint régulièrement le groupe de députés auquel il appartient, les Girondins, républicains modérés hostiles aux mesures radicales. Elle les inspire et participe à leurs affrontements avec les Montagnards en 1792-1793.

I. Les choix idéologiques de Manon Roland sous la Révolution française

A. Une salonnière influente : Le salon qu'elle tient à Paris est dès le début de la Révolution un des lieux de rencontre mondaine et politique les plus importants. Elle y reçoit des personnalités diverses, y compris Robespierre, Desmoulins, des adversaires des Girondins. Sa correspondance témoigne de leurs échanges, de sa participation aux débats et des positions politiques qu'elle défend.

B. « La plume » de son mari : C'est en effet une ardente épistolière qui met aussi ses talents d'écriture au service de son mari dans ses fonctions d'économiste, de député puis de ministre de l'intérieur en 1792. Elle rédige ses discours, ses lettres et joue ainsi un rôle majeur.

II. L'engagement de Manon Roland pendant la Révolution française

III. Manon Roland et les femmes dans la Révolution française

A. Une position modérée sur le rôle des femmes : Rousseauiste, elle défend l'idée d'éducation des femmes. Mais elle n'est pas une militante des droits politiques des femmes : son rôle est celui d'une femme d'influence à partir de la sphère privée et, dans sa correspondance, elle se montre hostile à l'égalité politique de fait.

B. Une victime des violences multiples contre les femmes : C'est pourtant pour « conspiration contre la République » qu'elle est arrêtée avec les députés girondins, jugée et exécutée en novembre 1793. Les nombreuses insultes et menaces dont elle est l'objet à partir de 1792 montrent l'influence que les adversaires de la Gironde lui reconnaissent mais aussi les violences dont les femmes sont victimes, bien qu'exclues de la vie politique.

Point de passage et d'ouverture 2 : Manon Roland, une femme en révolution



4 ► Madame Roland, l'égarée girondine
Cette gravure du 19^e siècle représente Manon Roland dans son salon. Ouvert en 1791, il devient un lieu clé de l'élaboration de la pensée girondine face aux montagnards. Madame Roland y reçoit les principaux acteurs de la Révolution.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

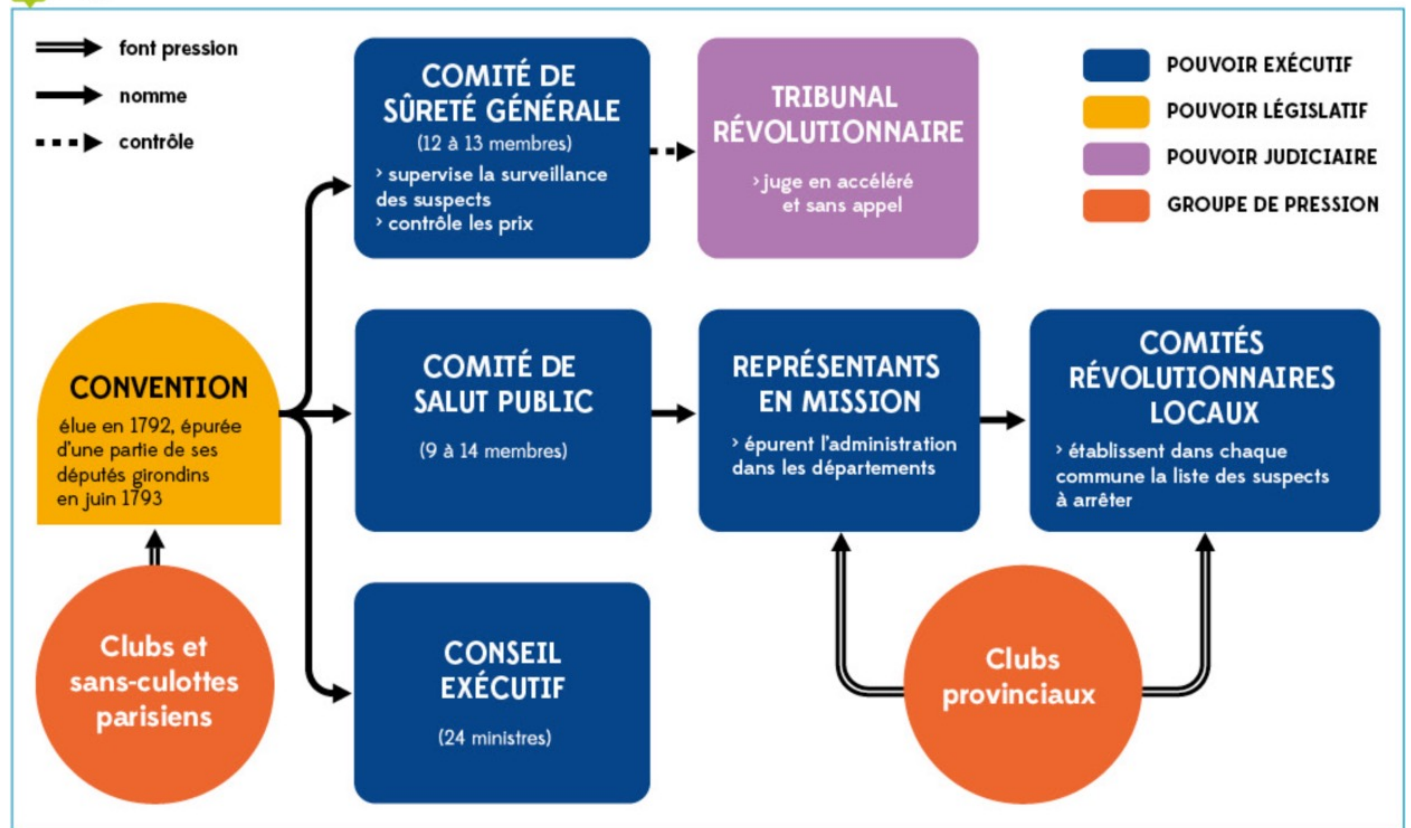
II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

B. La « Terreur » ou la République radicale : 1793-1794

1 La loi des suspects du 17 septembre 1793

II. Sont réputés gens suspects, 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier [...] de leurs moyens d'exister, et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires [...] ; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, les pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du premier juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792 [...].
Archives parlementaires, 1793, Assemblée nationale.

2 Le gouvernement révolutionnaire



H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

B. La « Terreur » ou la République radicale : 1793-1794



2 L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue, 1791-1793

L'écrasement féroce de la révolte des libres de couleur provoque une révolte générale des esclaves qui ensanglante l'île. Gravure pour l'ouvrage *Saint-Domingue, histoire de ses Révolutions*, 1815.



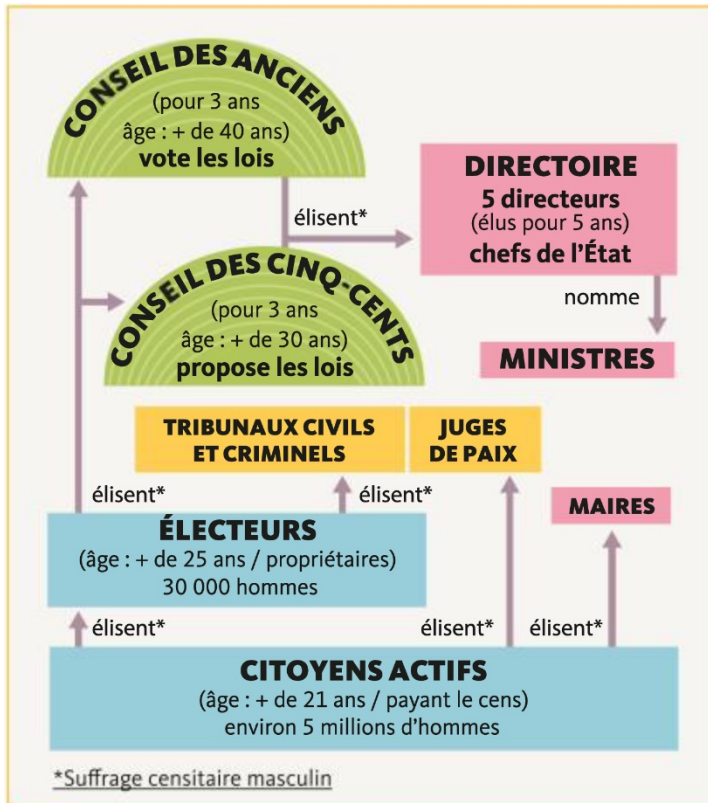
3 L'arrestation de Robespierre (27 juillet 1794)

Estampe en couleurs d'après une gravure de Jean-Joseph François Tassaert et Fulchran-Jean Harriet, 1794
(Musée Carnavalet, Paris)

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

C. Le Directoire ou la République conservatrice : 1794-1799



2 La constitution du Directoire



4 Un salon parisien sous la Directoire
Jean-Baptiste François Bosio, La Bouillotte, gravure, 1804 (Musée Carnavalet, Paris).



3 La soupe populaire sous le Directoire
Gouache de Jean-Baptiste Lesueur, XVIIIe siècle (Musée Carnavalet, Paris)
Le Directoire supprime la loi du Maximum qui stabilisait le prix du pain. Les prix s'envolent, aggravent la misère, en particulier à Paris et dans les grandes villes.

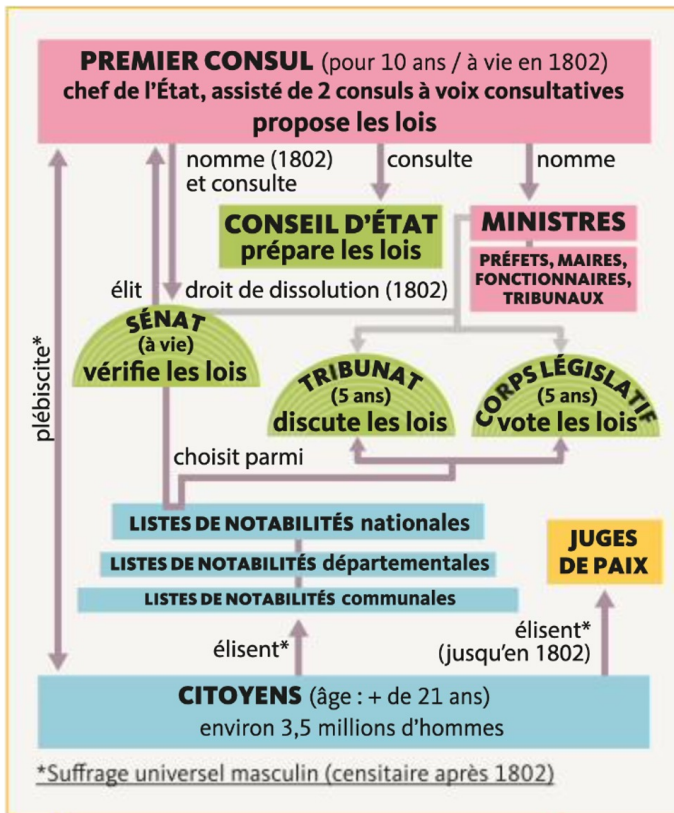


6 Le coup d'État du 18 Brumaire
François Bouchot, Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, à Saint Cloud. 10 novembre 1799, huile sur toile, 401 x 421 cm, 1840 (Musée national du château de Versailles).
Le général Bonaparte est connu pour ses victoires en Autriche à la tête de l'armée d'Italie. Il s'empare du pouvoir par un coup d'État le 18 brumaire an VIII du calendrier révolutionnaire (9 novembre 1799).

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

A. Le Consulat ou la République autoritaire : 1799-1804



1 La constitution de l'an VIII (1799)



1 Les trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun

Louis-Charles-Auguste Couder, Installation du Conseil d'Etat au palais du Petit Luxembourg, le 25 décembre 1799, huile sur toile, 421 x 421 cm, Musée national du château de Versailles.

1 Les missions des préfets

Une loi de 1800 prévoit qu'« Il y aura dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général. Le préfet sera chargé seul de l'administration. »

Cette place vous impose des devoirs étendus, mais elle vous offre dans l'avenir une grande récompense : vous êtes appelé à seconder le gouvernement dans le noble dessein de restituer la France à son antique splendeur, d'y ranimer ce qu'elle a produit de grand et de généreux, et d'asseoir enfin ce magnifique édifice sur les bases inébranlables de la liberté et de l'égalité. [...] Vous n'aurez point à administrer au gré des passions ou des caprices d'un gouvernement versatile, incertain de son existence, inquiet sur sa durée. Votre premier soin est de détruire sans retour, dans votre département, l'influence morale des événements qui nous ont trop longtemps dominés. Faites que les passions haineuses cessent, que les ressentiments s'éteignent [...] Dans vos actes publics et jusque dans votre conduite privée, soyez toujours le premier magistrat du département, jamais l'homme de la révolution [...].

Je me borne à vous recommander de vous occuper sans délai de la levée de la conscription¹, de la prompte rentrée des contributions². [...] Que l'agriculture, que le commerce, que les arts reprennent le rang qui leur convient. Aimez, honorez les agriculteurs. Protégez le commerce, sa liberté ne peut jamais avoir d'autres bornes que l'intérêt de l'État. Visitez les manufactures et distinguez par des témoignages d'une haute estime les citoyens qui leur donnent de l'activité. Occupez-vous de la génération qui commence ; donnez des soins à l'éducation publique. Formez des hommes, des citoyens, des Français.

Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, circulaire aux préfets, 12 mars 1800.

1. Levée des hommes pour la guerre. 2. Impôts.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

B. La réorganisation de l'administration et de la société



1804
Le franc germinal
Pièces de 40 francs en or



4 Les premiers lycées d'État

Gravure, XIX^e siècle.

Cour du Lycée Bonaparte (aujourd'hui Lycée Condorcet) à Paris en 1808. En 1802, le premier ouvert est le Lycée de Paris (aujourd'hui Lycée Louis le Grand) afin de préparer les élèves au Baccalauréat et à devenir des fonctionnaires compétents et dévoués à l'État.

3 Le Concordat de 1801

Pour réconcilier l'État avec les catholiques, Napoléon signe un concordat avec le pape.

« Le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Art. 1^{er} La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police [...].

Art. 4 Le premier consul de la République nommera [...] aux archevêchés et évêchés [...]. Sa sainteté confèrera l'investiture canonique [...].

Art. 6 Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité [...].

Art. 10 Les évêques nommeront les curés. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement.

Art. 14 Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés [...].

3 Napoléon rétablit l'esclavage

Art. 1^{er} – Dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens du 27 mars 1802, l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2 – Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

10 Art. 3 – La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et aux règlements existant avant ladite époque de 1789.

Décret du 20 mai 1802.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

B. La réorganisation de l'administration et de la société

Point de passage et d'ouverture 3 :
1804 : Le *Code civil*

Consigne : Présentez le document et remplacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous montrerez qu'il établit une égalité des Français devant la loi mais que celle-ci est limitée.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source



2 Le Code au cœur de la propagande napoléonienne
Anne-Louis Girodet, *Napoléon en costume impérial*, 1812, huile sur toile, 256x183 cm, Bowes Museum, Londres.
Revêtu de tous les attributs impériaux (couronne de lauriers, sceptre à l'aigle, manteau de règne), Napoléon étend sa main sur le Code civil. Le texte est adossé au globe, symbole de sa vaste diffusion.

2 Quelques extraits du Code civil

Article 8 – Tout Français jouira des droits civils.

Article 146 – Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement.

Article 212 – Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Article 213 – Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Article 214 – La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider : le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

Article 229 – Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Article 230 – La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Article 544 – La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements.

Article 545 – Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Introduction

L'INTRODUCTION D'UNE ANALYSE DE DOCUMENT(S)				
	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT				
- Nature du document identifiée				
- Auteur présenté avec précision				
- Date et contexte mentionnés				
- Contenu du document résumé				
- Source du document identifiée				
L'ANNONCE DU PLAN				
- Plan annoncé pertinent				
- Annonce rédigée du plan				

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) :

UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

B. La réorganisation de l'administration et de la société

Point de passage et d'ouverture 3 :
1804 : Le *Code civil*

Consigne : Présentez le document et remplacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous montrerez qu'il établit une égalité des Français devant la loi mais que celle-ci est limitée.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source



2 Le Code au cœur de la propagande napoléonienne
Anne-Louis Girodet, *Napoléon en costume impérial*, 1812, huile sur toile, 256x183 cm, Bowes Museum, Londres.
Revêtu de tous les attributs impériaux (couronne de lauriers, sceptre à l'aigle, manteau de règne), Napoléon étend sa main sur le Code civil. Le texte est adossé au globe, symbole de sa vaste diffusion.

2 Quelques extraits du Code civil

Article 8 – Tout Français jouira des droits civils.

Article 146 – Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement.

Article 212 – Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Article 213 – Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Article 214 – La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider : le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

Article 229 – Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Article 230 – La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Article 544 – La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements.

Article 545 – Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Introduction

Le document est un ensemble d'extraits de la première version du Code civil, en vigueur depuis mars 1804. Elle a été rédigée entre 1803 et 1804 par Jean-Étienne-Marie Portalis à la demande de Napoléon Bonaparte, Premier Consul. Le Code civil entre en vigueur à partir de mars 1804, dans le contexte où le Tribunat propose à Napoléon Bonaparte de devenir « Empereur des Français » (ce qui se produit en mai 1804). Comportant 2 281 articles, le Code civil regroupe les lois relatives au droit civil français, c'est-à-dire les règles qui déterminent le statut des personnes (livre premier), celui des biens (livre deux) et celui des relations entre les personnes privées (livres trois et quatre). Il est toujours en vigueur aujourd'hui mais sa dernière version date de 2018.

Après avoir montré que le Code civil établit l'égalité des Français devant la loi, on verra également que cette égalité est limitée.

L'INTRODUCTION D'UNE ANALYSE DE DOCUMENT(S)

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT				
- Nature du document identifiée				
- Auteur présenté avec précision				
- Date et contexte mentionnés				
- Contenu du document résumé				
- Source du document identifiée				
L'ANNONCE DU PLAN				
- Plan annoncé pertinent				
- Annonce rédigée du plan				

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

B. La réorganisation de l'administration et de la société

Point de passage et d'ouverture 3 : 1804 : Le *Code civil*

Consigne : Présentez le document et remplacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous montrerez qu'il établit une égalité des Français devant la loi mais que celle-ci est limitée.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source

A. Le principe fondateur de l'égalité : Le Code civil de 1804 a introduit le principe fondamental de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. L'article 6 proclame : "La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse." Ce principe affirme l'égalité des droits et des devoirs de tous les individus devant la justice.

B. Des conséquences juridiques : Cette égalité devant la loi a des implications majeures dans différents domaines. L'article 1101 consacre la liberté contractuelle : ainsi, chaque individu, quelle que soit sa naissance, sa classe sociale ou son origine, a le droit de conclure des contrats sans distinction de statut social.

I. L'égalité de tous devant la loi d'après le Code civil de 1804

A. Des limites liées au genre : Malgré le principe d'égalité énoncé dans le Code civil, certaines limites subsistent, notamment en ce qui concerne les femmes. L'article 213 établit une différence dans le rôle des époux au sein du mariage : "Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari." Cette disposition a été modifiée ultérieurement pour promouvoir l'égalité entre les époux.

B. Des limites fondées sur la condition sociale : Une autre limite réside dans les distinctions liées à la condition sociale. L'article 845 établit des règles spécifiques en matière d'héritage et de succession en fonction de la parenté et de la propriété. Cela signifie que les individus les plus fortunés bénéficient d'avantages juridiques et de protections supplémentaires, créant ainsi une inégalité de facto.

II. Les limites de l'égalité de tous devant la loi dans le Code civil de 1804

Point de passage et d'ouverture 3 : 1804 : Le Code civil permet l'égalité de tous devant la loi et connaît un rayonnement européen

III. Le rayonnement européen et l'héritage du Code civil de 1804

A. La diffusion du modèle juridique français : Le Code civil de 1804 a exercé une influence considérable au-delà des frontières françaises. Les conquêtes napoléoniennes ont diffusé le Code civil en Europe (Belgique, Pays-Bas, Italie...). Dans les royaumes italiens, il est en usage de 1806 à 1814 sous le titre de "Codice civile".

B. L'influence dans la codification du droit européen : Son influence s'est manifestée dans la codification du droit européen au cours du XIXe siècle. Les principes juridiques introduits par le Code civil français de 1804 ont servi de référence pour la rédaction de codes civils dans de nombreux pays européens : dans le royaume d'Italie, le Code civil de 1865 s'est fortement inspiré du Code civil français.

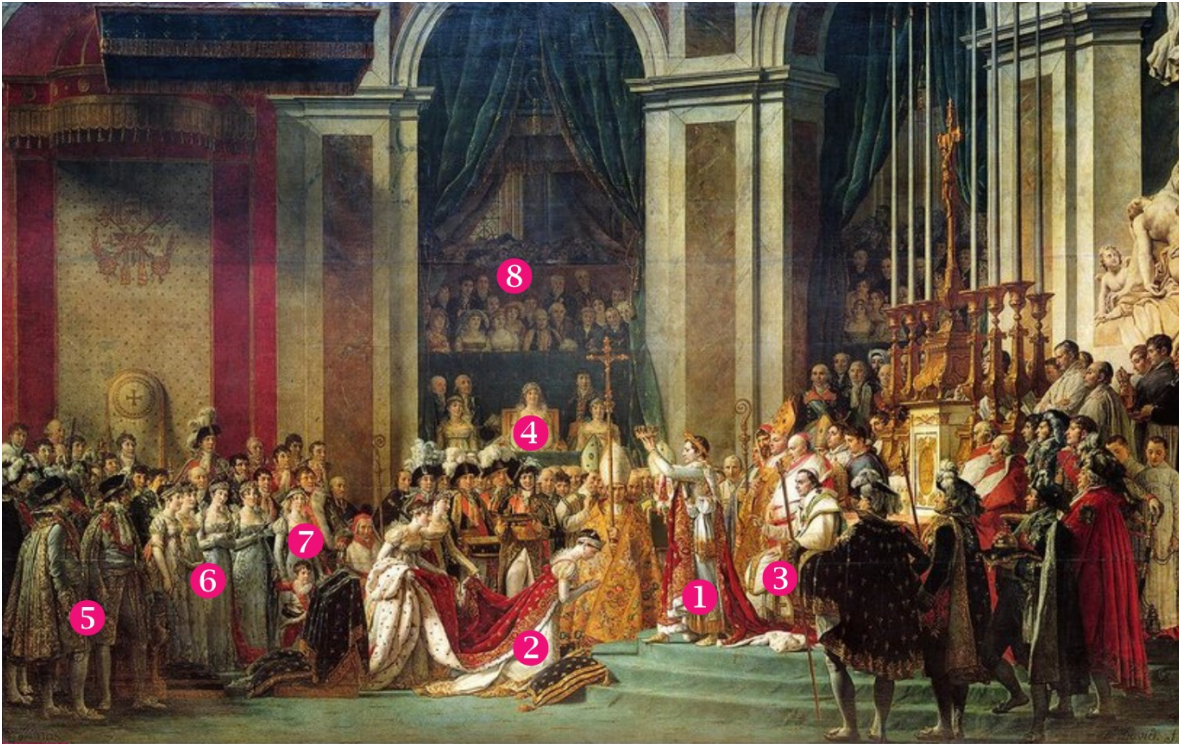


► La diffusion du Code Napoléon en Italie
Jacques-Louis David, *Napoléon remet le Code civil à Rome (allégorie)*, 1811. Musée napoléonien, Rome.
Napoléon est roi d'Italie de 1805 à 1814. Le Code civil y est appliqué à partir de 1806.

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

C. Succès et échecs du Premier Empire : 1804-1815



7 Sacre de l'empereur Napoléon I^{er}

Jacques Louis David (1748-1825), 1806, musée du Louvre, Paris.

- ❶ L'empereur Napoléon couronne son épouse, Joséphine.
- ❷ L'impératrice Joséphine est agenouillée devant son mari, Napoléon.
- ❸ Le pape Pie VII assiste au sacre : Napoléon se couronne et couronne son épouse alors que c'est le pape qui devrait le faire.
- ❹ Letizia Bonaparte, la mère de l'empereur, qui n'a pas assisté au sacre car elle ne l'approuve pas, est représentée par le peintre David, à la demande de l'empereur.
- ❺ Joseph et Louis Bonaparte, deux des trois frères de l'empereur.
- ❻ Élisabeth, Pauline et Caroline Bonaparte, les trois sœurs de l'empereur.
- ❼ Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, fille adoptive de Napoléon et épouse de Louis Bonaparte, avec son fils Napoléon Charles.
- ❽ Jacques-Louis David, le peintre, qui s'est représenté avec sa femme et ses filles dans la tribune, à l'arrière de Letizia Bonaparte.



6 Napoléon I^{er} en costume de sacre

François Gérard, huile sur toile, 147 x 225 cm, vers 1810 (Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau).

Sacré empereur le 2 décembre 1804, Napoléon renforce sa dictature. Il ne convoque plus les Assemblées.

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ❶ Manteau de velours brodé d'abeilles | ❸ Collier de la légion d'honneur |
| ❷ Main de justice | ❹ Couronne de laurier |
| ❸ Sceptre orné de l'aigle | ❺ Épée du sacre |
| ❹ Globe impérial | ❻ Trône |

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

C. Succès et échecs du Premier Empire : 1804-1815

2 ► La République dans la tourmente (1793-1799)



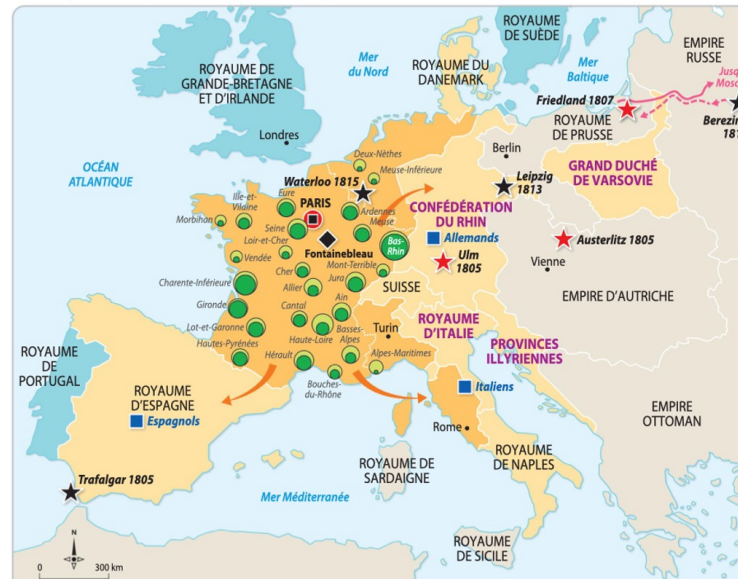
1. Les menaces extérieures

- Coalition étrangère
- ★ Bataille
- Annexion par la France
- Territoire occupé par la France
- République sœur créée par la France

2. Les menaces intérieures

- Bastion et zone d'insurrection fédéraliste
- Régions de révolte
- Répression républicaine
- ★ Combats

3 ► Napoléon Bonaparte, de la République à l'Empire (1799-1815)



LA FRANCE DE BONAPARTE À NAPOLÉON

1. Le Consulat

Coup d'État du 18 Brumaire (9 novembre 1799)

Plébiscite de l'an VIII, approbation de la Constitution (décembre 1799)

50 Réels
15 Nombre de votes positifs, en milliers
2 Truqués

2. L'Empire

■ Sacre, Bonaparte devient Napoléon I^{er} (1804)

■ Le grand Empire des 130 départements (1811)

LA FRANCE DOMINE L'EUROPE

→ Expansion française

■ État dépendant

★ Victoire française

★ Diffusion du Code civil (à partir de 1806)

★ ROYAUME D'ITALIE

LE REFUS DE LA DOMINATION FRANÇAISE

■ Mouvement national

■ Adversaires constants

★ Défaite

★ Campagne de Russie (1812)

→ Grande armée

--- Retraite

◆ Abdication de Napoléon I^{er} (1814)

■ Frontière de 1815



2 La défaite des armées napoléoniennes à Waterloo (18 juin 1815)

1 La seconde abdication (1815)

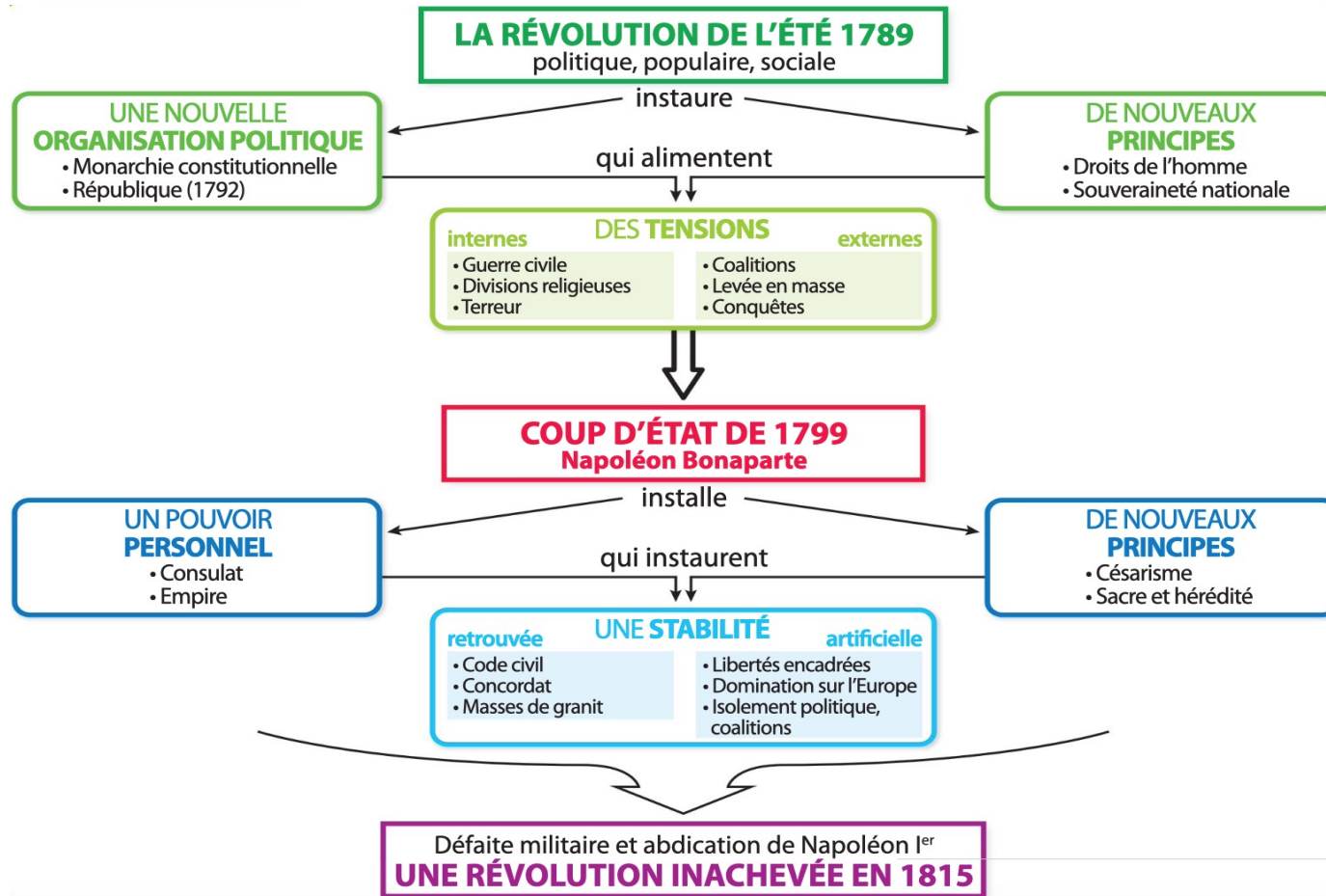


4 L'exil vers Sainte-Hélène

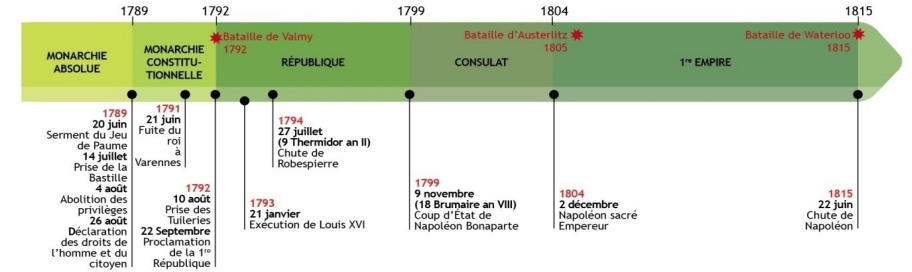


H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

Schéma bilan



Dates



Personnages



Manon Roland
(1754-1793)

Fille d'un graveur, elle reçoit une éducation très poussée et épouse, en 1780, Jean-Marie Roland de La Platière, chef du futur parti girondin, qui devient Ministre de l'Intérieur en 1792. Soutenant la carrière de son mari, elle reçoit dans son salon les députés girondins. Elle est victime montagnarde et est exécutée le 8 novembre 1793.



Louis XVI
(1754-1793)

Petit-fils de Louis XV, roi en 1774, il accepte de réunir les États généraux en 1789 mais se rallie difficilement à la monarchie constitutionnelle. Sa tentative de fuite et son attitude ambiguë face à la guerre accroissent son impopularité. Il est détrôné le 10 août 1792, jugé puis condamné et exécuté le 21 janvier 1793.



Napoléon Bonaparte
(1769-1821)

Originaire de Corse, il entre dans l'armée et monte en grade grâce à ses talents. Il organise un coup d'état en novembre 1799 et prend le pouvoir. Empereur en 1804, il lance la France à la conquête de l'Europe, qui se coalise contre lui. Vaincu, il abdique en 1814 puis en 1815 et meurt en exil sur l'île de Ste-Hélène en 1821.